

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU LUNDI 18 DECEMBRE 2006

*Etaient présents, sous la présidence du Maire, Marcel Spilmann, :* Mesdames et Messieurs François Noblot, Christine Robillard, Jean-Paul Fauconnet, Jacky Cadot, Jean-Philippe Hass, Françoise Nida, Clément Continant, Denis Petitet, Mickaël Vuibert, Guy Doussot, Michel Dupas, Geneviève Muller, Robert Cohen, Anita Pinet, Martine Dehan, Anne-Marie Frère, Nancy Molières, Nicolas Mennetrier, Didier Soullez, Régis Lutel

*Etaient absents :*

Gilles Beugnot donne pouvoir à Guy Doussot

Benoît Pêcheux donne pouvoir à Jacky Cadot

Le conseil municipal :

- procède à l'élection des nouveaux membres au sein des commissions municipales, ainsi qu'au sein des organismes syndicaux où la commune est représentée. A ce propos, Régis Lutel s'interroge sur l'absence de commission pour Grange l'Evêque, alors qu'un adjoint a été élu à cette fin. Le maire répond que le syndicat intercommunal de Grange l'Evêque, créé pour gérer le hameau, assure cette compétence, et que par conséquent, il n'y a pas lieu de créer une commission.
- décide (19 pour – 4 abstentions) de voter les indemnités à accorder à la municipalité en application des articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales. Mr Soullez demande si un conseiller municipal peut prétendre à une indemnité : celle-ci est en effet possible dans les communes de moins de 100 000 habitants à condition que le conseiller en question bénéficie d'une délégation de fonction du maire
- accepte conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (21 pour – 2 abstentions) de donner délégation au maire dans les domaines prévus par l'article en question.
- accepte d'inscrire comme tous les ans en investissement, par une opération comptable, les travaux effectués par le service technique (aménagement de combles à la mairie et d'une salle de réunion à la maison pour tous). Cette décision permet de récupérer la TVA sur le montant total des travaux, comprenant les fournitures et le temps passé par le personnel.
- accepte la transaction à passer avec Mr Chevance, pour permettre à la commune de passer le réseau d'assainissement des eaux pluviales dans le cadre des travaux sur le CD 15.
- décide (Denis Petitet s'abstient) de ne pas renouveler la convention à passer avec la DDE pour l'ATESAT au titre de 2007.
- prend acte du rapport présenté par le SDDEA sur le service public d'assainissement non collectif au titre de l'année 2005

### ➤ INFORMATIONS DIVERSES

- le maire informe le conseil municipal, que sur proposition de la commission communication, un agenda va être distribué aux foyers lyotains pour le début de l'année – cet agenda a été réalisé par le biais d'espaces publicitaires pris en charge par des commerçants de Saint Lyé et de communes voisines
- le maire fait état de la réunion qui a eu lieu ce mercredi 13 décembre pour présenter l'étude de faisabilité sur la création d'une communauté de communes entre les communes du Pays

- François Noblot précise que le logement au dessus de la poste est libre à la location, sachant qu'il s'agit d'un type 5 et que le loyer est fixé à 460 €
- Jacky Cadot invite sa commission désormais formée à venir avec lui faire le tour des maisons décorées dans le cadre du concours organisé par la commission
- Jean-Philippe Hass convie également sa commission scolaire à une première prise de contact ce jeudi 21 décembre afin de définir les modalités de préparation du budget 2007
- A ce propos, le Maire informe le conseil qu'il souhaite faire voter le budget vers le 15 février et demande donc à ses adjoints de s'organiser en conséquence – au préalable, une réunion de travail sera organisée dès début janvier pour fixer les orientations budgétaires
- Mr Lutel fait état d'un projet de remembrement mis en œuvre par les communes de Mergey, Sainte Maure, Saint Benoit Sur Seine. Il suggère que le conseil municipal se prononce le moment venu sur l'opportunité d'y participer

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Mr Mennetrier s'inquiète de la largeur du CD 15, quant au croisement d'un bus ou d'un camion avec une voiture. Mr Noblot répond que la largeur de 5, 50 mètres a été imposée par le conseil général, pour obtenir la réfection de la chaussée d'une part, et un financement départemental d'autre part. Mr Noblot rappelle que le projet prévoit des espaces permettant ce croisement
- Mr Lutel se plaint du stationnement gênant des véhicules à l'entrée du chemin des foins qui empêche les engins agricoles de passer. Le maire répond que les personnes concernées ont déjà été informées du problème et que le policier municipal est sensibilisé sur cette question – il y fait des contrôles réguliers –
- Mme Dehan interpelle le maire sur les conditions de circulation allée du château. Le maire répond qu'il vient de signer un arrêté limitant la circulation à 50 km/h, et réglementant le passage sous le pont, et l'accès à l'allée du château par le chemin de la garenne
- Elle souhaite connaître la suite réservée à la demande de l'association « cheval pour tous » pour récupérer un terrain qui fait l'objet d'un bail de location. Le maire répond que pour le moment, aucune suite n'a été donnée, le locataire en question va être sollicité
- Mr Soullez demande si une solution a été trouvée pour empêcher les jeunes d'aller récupérer le ballon tombé dans la seine. Jacky Cadot répond qu'un grillage va être posé le long de la rivière pour empêcher que le ballon ne tombe dans l'eau
- Mme Molières sollicite de la mairie la pose d'un panneau « interdit aux chiens » sur le parcours de santé. Le maire répond qu'il y en a déjà un, mais qu'il n'est pas respecté. Il va solliciter le policier pour qu'il aille le cas échéant verbaliser

Le Maire,

Marcel SPILMANN